

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

16 DECEMBRE 2024

OBJET :

MARCHES PUBLICS

ACQUISITION ET
ENTRETIEN DES
ABRIBUS

GROUPEMENT DE
COMMANDES

APPROBATION ET
AUTORISATION DE
SIGNATURE

2024-12-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
MASSON Tony	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
MAGNIER Renée	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir BRANCQUART Christophe)
VAUTIER Monique	(Pouvoir GEISLER Maryse)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire informe que, par délibération n°A2 en date du 10 Octobre 2024, le Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis a mis en place un groupement de commandes avec les communes de son ressort territorial pour l'acquisition et l'entretien des abribus.

Le SITAC, en sa qualité de coordonnateur du groupement, sera chargé de la procédure de passation jusqu'à l'attribution du marché passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire en procédure adaptée.

Deux lots sont prévus : le premier pour la fourniture et la pose d'abribus et le second pour l'entretien et la maintenance des abribus.

Le SITAC se chargera d'adresser les bons de commande au prestataire du marché et de suivre la bonne exécution des procédures.

Dans le cadre du lot n°1, si une installation est déclenchée à l'initiative de la commune, alors son financement sera assumé à 50% par le SITAC et à 50% par la commune. Une commande de ce type ne pourra intervenir qu'une fois par an et par commune.

Vu les éléments présentés en Commission Achats le 9 Décembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Achats réunie le 9 Décembre 2024,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à ce groupement de commandes,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à l'acquisition et à la maintenance des abribus.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de marché à intervenir.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,